# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)

\_\_\_\_\_

2023.2.7.8

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 9 MARS 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

#### **PRESENTS**

Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER.

Date de la convocation:

14/02/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Olivier DELMER, Noël BOURSIN a donné pouvoir à Henri MELLIER, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Françoise LEFEBVRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Franck VERNIN, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Sylvain JONNET a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Michel ROBERT.

Date de l'affichage :

03/03/2023

ABSENTS EXCUSES

Nombre de membres :

en exercice : 31 présents ou représentés : 24 Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Thierry FLESCH, Kadir MEBAREK, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON.

\*\*\*

OBJET : SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2023 A L'ASSOCIATION INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE & SUD SEINE ET MARNE

### Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS);

VU la délibération n° 2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour attribuer les subventions d'un montant égal ou supérieur à 23 000 euros ;

**CONSIDÉRANT** que l'Association INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE & SUD SEINE-ET-MARNE a pour objet « de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois par l'octroi d'une aide financière, sans intérêt et sans garantie » ;

CONSIDÉRANT qu'elle accueille, conseille et oriente tout porteur de projet ;

CONSIDÉRANT que la participation de la Communauté d'Agglomération au budget de cette association a pour objet de couvrir une partie des frais de personnel en charge d'accompagner financièrement les créateurs et repreneurs d'entreprises, ainsi que, les frais postaux constatés ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) a renouvelé son engagement avec cette association aux mêmes conditions que les années précédentes pour les années 2022 - 2023 – 2024 ;

CONSIDÉRANT que les projets proposés financés s'inscrivent dans le contexte territorial et tiennent compte des enjeux et besoins locaux des acteurs présents, qu'ils recherchent la complémentarité avec les actions existantes afin de favoriser les partenariats entre les associations et les projets ;

### DÉCIDE

**Article 1 : D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 76 400 € à l'association INITIATIVE MELUN VAL DE SEINE & SUD SEINE-ET-MARNE, au titre de l'exercice 2023 ;

Article 2 : D'AUTORISER le Président, ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, ainsi que, tous documents y afférents.

Adopté à l'unanimité. Fait le jeudi 9 mars 2023 à Dammarie-Lès-Lys. Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230309-50293-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet :13/03/23

Publication ou notification: 13/03/2023

# Signé par le Président, Louis VOGEL

Louis Vogel

Président de la CAMVS Maire de Melun Conseiller Régional